

COMMUNE DE NOAILHAC

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 OCTOBRE 2018

20h30

- **Appel nominal des conseillers municipaux** : Le Maire fait l'appel des conseillers municipaux. Tous les conseillers sont présents, aux exceptions suivantes :
 - Chantal PIEDNOËL-PAROUTEAU, représentée par Christian LASSALLE.
 - Dominique ANTONI, excusé.
 - Emmanuel MARSALLON, excusé.

Comice Agricole 2019 ; Invitation d'Éric Ciscard

Sur invitation du Maire, Monsieur Éric CISCARD, Président du Comice Agricole et Maire de St Bazile de Meysac, est venu, en début de réunion, faire une présentation de l'organisation du comice agricole qui devrait avoir lieu en 2019 à Noailhac.

Le Maire et les membres du Conseil le remercient de sa présence.

M. Ciscard rappelle que c'est la commune de Lagleygeolle qui a organisé ce comice il y a deux ans et que cela a été un franc succès.

Animaux : Il indique que tout ce qui touche aux animaux sera géré par les éleveurs. La commune doit mettre à disposition de ceux-ci des barrières en nombre suffisant pour sécuriser les lieux et des piquets en bois pour attacher les animaux. Il faut que l'emplacement choisi ne soit pas trop loin du lieu de restauration afin que les éleveurs puissent surveiller leurs animaux. L'idéal également est qu'il y ait de l'ombre.

Repas : La commune devra organiser et servir les casse-croûtes du matin et les repas de midi. En général, pour le casse-croûte, il est servi : soupe, tête de veau, fromages, fruits

Il peut y avoir 100/150 casse-croûtes servis sachant que la commune devra en prendre à sa charge une trentaine.

Pour le repas de midi, le nombre peut atteindre environ 150/200 repas dont une cinquantaine pris en charge par la commune. M. Ciscard conseille de faire des plateaux repas avec vaisselle traditionnelle. Voir pour la location.

La commune envisage d'organiser les repas à la salle des fêtes et autour (rue de la Liberté, avec installation d'un chapiteau léger)

Parking : Prise en charge et organisation par la commune (triangle de la patte d'oie)

Buvette : Prise en charge et service par la commune. Elle devra se situer à proximité du concours (prévoir tireuse à bière). Une seconde pourrait également être positionnée à proximité de la salle des fêtes.

Remise des prix : La commune devra remettre sa coupe avec des cadeaux (voir sponsors...)

La commune versera en plus une **subvention** de 2 000 € au comice agricole. Le CD19 doit à son tour verser une participation à la commune.

Une lettre sera envoyée à toutes les associations et aux agriculteurs de la commune afin de les convier à une première réunion prévue le vendredi 8 février 2019 à 20h30. À Lagleygeolle, toutes les associations s'étaient mobilisées.

La date du **samedi 3 août 2019** est retenue pour ce comice. Le maire remercie M. Ciscard pour toutes ces précisions.

(Reprise des travaux du Conseil)

Le quorum étant atteint, la séance du Conseil peut valablement se poursuivre.

- **Désignation du secrétaire de séance :** L'assemblée désigne Madame Cathy RUEBENTHALER en qualité de secrétaire de séance.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 septembre 2018 :** Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques et propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance du conseil municipal. Aucune observation n'est faite et ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Décisions du Maire depuis la dernière séance :**
 - o **Achat d'un nouveau camion en remplacement de l'ancien SG2** en bout de course (35 ans) et potentiellement dangereux (refusé au contrôle technique après octobre de cette année). Après interrogation de quatre centres agréés pour la mise au rebut de véhicules, le SG2 a été vendu à CASSE AUTO PRANGERE à Brive pour 200 euros.
Le nouveau camion est un Renault Master Benne à 18 600 € TTC acheté chez FAURIE TRUCKS à Brive, avec une garantie sur 3 mois. Il est assuré tous risques.
Le Conseil a approuvé le principe de cette acquisition lors de sa séance du 7 septembre dernier. Notre commune utilise régulièrement son véhicule pour le transport de matériaux pour l'entretien des routes, transport de végétaux, transport en déchetterie y compris encombrants, transport de grilles, panneaux, matériels, guirlandes et réservoirs divers, etc.. Un des avantages de cette acquisition est de disposer à tout moment du véhicule, sans les pertes de temps et de coûts de personnel et véhicules pour organiser des co-voiturages afin d'aller chercher et ramener un véhicule loué à Brive.
La commune de Ligneyrac n'ayant pas souhaité co-investir avec Noailhac, la question se pose d'une mise à disposition éventuelle du véhicule à sa demande. La commune de Noailhac pourrait l'envisager contre une contribution compensant ses coûts, ce qui en soi n'a pas à être comparé aux coûts de location de professionnels (avec lesquels il ne s'agit pas de concurrencer). Un calcul basé sur une part d'amortissement, une quote-part de coût d'assurance et une partie de frais d'entretien, donne un montant de

120 € pour un forfait journalier de mise à disposition (forfait par journée entière seulement, carburant en plus). Le Conseil délibère sur ce point et décide que ce montant de 120 € serait applicable pour un forfait journalier, au cas où la commune de Ligneyrac en ferait la demande. Dans ce cas, une convention devra être passée entre les deux communes, dans laquelle devra être précisé que seul M. Patrick POMAREL, cantonnier des deux communes, sera habilité à conduire le camion dont l'usage sera limité aux besoins de la commune de Ligneyrac.

Le camion devait être récupéré par le cantonnier le 26 octobre mais, arrivé sur place, il a découvert que le contrôle technique n'avait pas été fait. Nous relançons FAURIE TRUCKS.

- **Mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux - année 3** : Le Maire informe le Conseil que dans le cadre de la mise aux normes accessibilité des bâtiments communaux année 3, il a lancé une consultation par courrier auprès des entreprises suivantes :

- Ferronnerie : entreprise CASSAGNE à Allasac et LACOSTE et Fils à Brive
- Menuiseries : Entreprise GOMEZ Guy à Malemort et DUBOIS à Malemort
- Électricité : entreprise ARELEC 19 à Noailhac et BRIVE ELECTRICITE à Brive.
- Nez de marches, bande d'éveil... : entreprise Yann NAERT à Noailhac

Les courriers ont été envoyés le 17 septembre dernier et les entreprises avaient 4 semaines pour répondre. À l'envoi de cet ordre du jour, ont répondu :

- Ferronnerie : entreprise CASSAGNE pour un montant H.T. de 770 € soit 924 € TTC
- Menuiseries : entreprise GOMEZ pour un montant H.T. de 3 178 € soit 3 813,60 € TTC
- Électricité : entreprise ARELEC 19 pour un montant H.T. de 566 € soit 679,20 € TTC
- Nez de marches... : entreprise Yann NAERT pour un montant H.T. de 2 040,49 € soit 2 448,59 € TTC.

Le total des devis s'élève à 6 554,49 € H.T. soit 7 865,39 € TTC. L'estimation faite par l'APAVE s'élevait à 9 345 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve le choix des entreprises ayant répondu, à l'unanimité des votants. Il charge le Maire de signer les devis et lancer les travaux.

- **Travaux routiers** : Le Maire fait le point sur l'avancement des divers travaux :
 - o **Travaux routiers** : L'entreprise POUZOL a fini tous les travaux de point à temps (prévus au marché + travaux supplémentaires) sur les voies du Rieux, du Peuch, le Got, La Naverie, La Cisterne, Rignac, accès sous Rignac, et Route des Crêtes pour un montant total de 63 394,02 € TTC. Il est signalé que nous avons de bons retours des usagers sur l'exécution de ces travaux.

- **Tracteur** : pannes répétitives sur l'épareuse notamment. Le tracteur devra partir à Tulle, à la fin de la saison de fauchage, afin d'être entièrement révisé et de nettoyer les circuits. Il convient également de faire réparer l'un des pneus qui a une fuite.
- **Voirie d'intérêt communautaire** : Le Maire rappelle à l'assemblée que la Comcom travaille sur la voirie d'intérêt communautaire. Les communes ont été interrogées sur la longueur de voirie susceptible de passer en entretien à la Comcom, les coûts d'entretien, de matériel et de personnel. Le 19 octobre, M. Delage du bureau d'études Dejante (bureau choisi par la Comcom pour ce dossier) a fait le tour et le point à Noailhac. Les voies pressenties sont les VC2 (Route des Crêtes), VC6 (du Peyratel à Brousse), VC7+VC8 (Brousse/La Guille vers Lagleygeolle). Les termes de transferts de charges calculés par la CLECT conditionneront la position des communes. Dossier à suivre.
- **Adressage** : Le Maire rappelle qu'une réunion de travail a eu lieu à Noailhac avec La Poste le 3 octobre dernier, qui a abouti à un tableau actualisé de dénomination des voies et révision de l'adressage dans le Bourg, avec la détermination du nombre de panneaux nécessaires. Quelques remarques ont été enregistrées, qui seront prises en compte au niveau des dénominations de voies et de la révision de la numérotation concernant le Bourg. La Poste doit tenir informée la Mairie de la saisie au Guichet Unique et du nombre de plaques numérotées qui en résultera. Cela nous permettra d'envisager des achats groupés avec d'autres communes. Une information publique interviendra lorsque le tableau définitif sera rendu par La Poste afin de le présenter à la population et de recueillir ses remarques.
- **Église** :
 - **Aménagement intérieur et valorisation (éclairage automatique et vidéo surveillance)** : Le Maire informe le conseil qu'il a lancé la consultation pour ce projet qui, il le rappelle, est subventionné à hauteur de 500€ pour 2018 par le Conseil Départemental. Il a envoyé un courrier à 3 entreprises :
 - ARELEC 19 à Noailhac : **le relancer pour son devis**
 - Jean-Noël LANGLADE à Malemort : en attente devis. **Relancer**
 - HUG Électricité à Brive : **a répondu qu'il ne ferait pas d'offre.**

Les courriers ont été envoyés le 10 octobre et les entreprises ont 4 semaines pour répondre.

Il faut également penser à faire une déclaration en préfecture concernant la vidéo-surveillance.

- **Solde des comptes Fondation du Patrimoine** : Nous avons reçu le solde du financement par la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église, soit 48.714,76 €.

Au total, nous avons reçu 129 404,06 € de la Fondation, incluant dons et abondements (127 404,06 + 3^{ème} prix 2014 pour la qualité de la souscription publique : 2 000 €).

Après prise en compte des 3.000 € du Prix National des Rubans du Patrimoine et du don de 7.000 € fait par le Crédit Agricole pour les vitraux, le total des dons privés et souscriptions s'établit à 139.404,06 €.

- **Cérémonie de remise du prix national des Rubans du Patrimoine, à Paris :** La cérémonie officielle a eu lieu le 25 octobre au Carrousel du Louvre en présence de certains membres du Conseil et de quelques habitants de Noailhac, de M. Manciulescu, architecte, et de la plupart des entreprises ayant travaillé sur ce chantier. La cérémonie était très bien organisée et le Maire a pu obtenir les photos de l'église prises par un photographe professionnel, ainsi que les photos prises lors de cette cérémonie. Un chèque de 3.000 € au nom de la commune nous a été remis ce jour-là, en plus d'un diplôme et d'une plaque à apposer dans l'église.

La cérémonie a été suivie d'un cocktail au sein du Salon International du Patrimoine Culturel, qui a pu être visité.

Le journal La Montagne a, depuis notre réunion, relaté l'événement aux pages « Corrèze-Actualité » de son édition du samedi 3 novembre.

- **Evacuation des eaux de pluie du versant Nord de l'église :** Le projet est suspendu en attente des positions que prendra le Service Régional d'Archéologie suite aux travaux préventifs.

- **Travaux Diagnostic Archéologique Préventif /INRAP :** Le Maire rappelle au Conseil que les travaux conduits par l'INRAP sur délégation du Service Régional d'Archéologie (DRAC) commenceront le 19 novembre prochain. L'archéologue délégué, Monsieur Grimbert, est venu à Noailhac le 17 Octobre pour une réunion de pré-sélection des points de fouilles. Il y aura 6 tranchées dont la position exacte sera déterminée après détection précise des différents réseaux souterrains : une : rue de la Liberté, une : place d'Astorg, une sur la place de l'Église et trois autour de la Place de l'Église.
Bien que l'intervention elle-même de l'INRAP ne nous soit pas facturée, la commune aura à subir plusieurs coûts non programmés : surcoût de l'interruption du chantier SOGEA pour le dédoublement du réseau des eaux usées/eaux de pluie, coût du repérage des réseaux , coût de découpe et évacuation du revêtement bitume de surface, compactage et enduit après travaux. Les suites seront fonction du rapport remis par l'INRAP au S.R.A. (DRAC)...

L'entreprise DETECT-RESEAUX a été choisie pour effectuer ce marquage au sol des différents réseaux, avec plans, pour un montant de **3 239,46 € TTC**.

- **PAB et illumination extérieure église :**
 - **PAB :** Lors du dernier Conseil, le bureau d'étude a été choisi (INDIGO-Marinoni / COLIBRIS). Le marché a été signé et une première réunion de travail avec le bureau d'études, le CAUE et Corrèze Ingénierie a eu lieu le 28 septembre. La première tranche des travaux du P.A.B. est désormais engagée.

Deux réunions sont programmées, auxquelles sont conviés les élus disponibles, notamment en présence de l'ABF, de la DRAC et de la DREAL :

- Lundi 12 novembre, 10h00 : présentation des orientations et discussions avec l'ABF et autres

- lundi 10 décembre 10h00 : présentation de l'avant-projet. Corrèze Ingénierie doit nous préparer le dossier de demande de subvention pour le Conseil Départemental.

- **Illumination extérieure :** Le Maire rappelle que le bureau d'études SOCAMA, qui avait réalisé la première pré-étude, a été retenu pour la maîtrise d'œuvre lors de la dernière réunion. La demande de subvention LEADER a été envoyée au G.A.L. le 16 septembre dernier.

SOCAMA a réalisé un avant-projet d'implantation et d'exécution communiqué à la DRAC, projet qui sera aussi présenté et discuté le 12 novembre avec l'ABF.

- **DETR 2019 :** Le Maire propose d'évoquer dès aujourd'hui les demandes de subventions DETR 2019. Il propose divers dossiers retenus comme suit :
 - **École :** remplacement du TBI et achat de tablettes numériques. Mais, il semble que ce type d'investissement soit moins pris en compte dans le futur. Attendre le compte-rendu du prochain Conseil d'École pour savoir si cet investissement est réellement nécessaire.
 - **PAB années 2 et 3 :** voir avec Corrèze Ingénierie pour monter le dossier et le présenter à la DETR 2019. Rappelons que le CD19 finance 50% du HT en 2018 et 25% en 2019 et 2020. Nous devons postuler pour les 25% restants en 2019 et 2020 au titre de la DETR. Ce dossier sera classé en priorité 1 lors des demandes de subventions DETR 2019.
 - **Éclairage du bourg-migration vers système leds :** Le Maire propose afin de faire des économies d'énergie de remplacer les ampoules actuelles par des leds. La durée de vie des leds étant meilleure, nous devrions également économiser des coûts récurrents d'entretien (changement des lampes classiques).
 - **Financement d'une étude de réhabilitation de l'étage des bâtiments mairie/école :**
 - Pas d'autres suggestions.

Ce programme ainsi évoqué servira donc de base aux demandes de DETR à exprimer en principe dès janvier 2019.

- **Élagage :** Le Maire a demandé au Conseil Départemental de pouvoir s'inspirer de son livret « guide élagage des bords de routes » pour accompagner le courrier que nous enverrons à tous les propriétaires concernés le long de nos voies communales. Le Département n'est pas contre, mais nous devons leur montrer la maquette de ce que nous voulons faire pour avoir leur aval.

Cathy Ruebenthaler signale qu'un collectif d'élagueurs propose des réunions d'informations à but pédagogique à destination des usagers. Le Conseil pense que cela peut être une bonne idée et lui demande de se renseigner.

- **Réseau de distribution de l'eau sur le secteur Nord de la commune :** Jacques Bouygue, en sa qualité de Président de BELLOVIC, fait le point sur les études qui ont été conduites et sur les améliorations programmées. Il indique notamment qu'il faut renouveler certains équipements dans la station de Brousse et l'équiper d'un groupe électrogène afin de compenser toute coupure d'électricité donc de distribution d'eau. Cela représente une dépense d'environ 15 à 20 000 €. Concernant le réseau deux possibilités :

- Nouvelle conduite jusqu'à Dourieux de Collonges
- Renouvellement de conduite de Brousse à Orgnac.

Il est en attente de l'étude de ces deux possibilités.

- **Questions diverses :**

- **Demande de classement au titre de catastrophe naturelle pour phénomène de sécheresse réhydratation en 2018 à la Doradie :** Le Maire informe l'assemblée qu'il a de nouveau déposé, comme l'an passé, une demande de classement au titre de catastrophe naturelle auprès de l'État, car les fissures sur les maisons concernées se sont agrandies. Il s'est rendu sur place pour constater les faits. Il pense écrire aux Député et Sénateur afin de les alerter sur le système de déclaration de catastrophe naturelle qui n'est pris en compte que par Paris. Il souhaiterait que cette décision soit prise au niveau départemental par le Préfet et limité aux communes réellement touchées. Nous avons aussi une suspicion d'impact de ces mouvements de sol sur la liaison entre la classe et le Vestiaire/WC attenant.
- **Arrêt de bus La Rougerie (D 38) :** Après un an d'échanges avec le Conseil Départemental et les services de la Région, l'arrêt de bus de La Rougerie, dans le sens Noailhac/ Brive, a enfin été déplacé vers une zone plus sécurisée.
- **Signature de la convention de financement triennal du CD 19 :** Il s'agit de la formalisation officielle des engagements déjà notifiés. Le Maire informe l'assemblée qu'il a signé lors de la dernière Conférence des Maires en présence de Pascal COSTE, la convention de financement avec celui-ci. Le point le plus important de cette convention porte sur le financement du P.A.B. sur trois ans. Nous avons été autorisés à engager les travaux et devons constituer en temps utile les dossiers de demande formalisés.
- **ComCom : point sur le PLUi :** La C.A.O. de la ComCom a retenu le Cabinet Dejante pour assurer les études et la maîtrise d'œuvre du PLUi. La connaissance du territoire, le professionnalisme et la réactivité de ce bureau ont prévalu pour cette décision entérinée par l'assemblée de la ComCom. Le pré-diagnostic agricole a été conduit avec la participation des élus et des entreprises agricoles de toutes les communes (quatre participants pour Noailhac).
- **Travaux de la Teulière :** Le Maire a demandé à l'entreprise LESTRADE à Noailhac un devis pour la reprise du mur gauche de l'ouvrage et l'évacuation des eaux du lavoir de La Teulière. Nous n'avons pas eu de retour pour l'instant.
- **Rando des Musées :** Il est rappelé qu'il s'agit d'un projet commun aux communes de Noailhac, Ligneyrac, Saillac et Collonges, financé à 80% sur fonds européens. Les balisages sur terrain sont en voie de finalisation. La partie infographie/site internet demande encore des contributions de plusieurs communes.
- **AGENDA :**

- Date de la prochaine réunion du Conseil Municipal : vendredi 18 janvier 2019 à 20h30
- Organisation de la cérémonie du dimanche 11 novembre 2018. Mise en place dès le samedi 10 au matin.
- Date des vœux 2019 : dimanche 13 janvier 2019 à 11h00
- Date du repas des séniors 2019 : samedi 23 mars 2019 le midi
- Distribution du Noailhac Info janvier 2019 (distribution fin décembre) : vers le 20 décembre 2018
- Cadeau des aînés 2019. Patrick Serrager présente diverses options.